



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Direction des examens et
concours
DEC3

Dossier suivi par
Isabelle GOY
Chef du bureau

Juliette Chevallier-Queyron
Gestionnaire BTS ATI

Téléphone
04 72 80 61 14
Mél.
dec3@ac-lyon.fr

94 Rue Hénon
BP 64571
69244 LYON CEDEX 04

Lyon, le 4 décembre 2017

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités,

à

Madame la ministre de l'enseignement
supérieur de la recherche et de
l'innovation,

Direction générale de l'enseignement
supérieur Bureau DGESIP A1 - 2

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie

Monsieur le directeur du SIEC

Directions des Examens et Concours

Mesdames et Messieurs les chefs de
centres d'examen

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Circulaire nationale d'organisation

BTS ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR – Session 2018

Références :

- Arrêté du 30 juillet 1998 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Assistance technique d'ingénieur »
- Arrêté du 22 Juillet 2008 portant définition d'épreuves et programmes de langue vivante étrangère dans les BTS relevant du secteur industriel.

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation du Brevet de Technicien Supérieur "**Assistance Technique d'Ingénieur**" pour la session 2018.

L'examen se déroulera conformément au calendrier ci-joint (**Annexe 1**) dans les académies indiquées en **annexe 2**.

I. Organisation générale de l'examen

PAPETERIE : Le papier de composition (modèle E.N.) devra être utilisé par tous les candidats et pour toutes les épreuves **sauf celles entrant dans le champ de la dématérialisation**.

Le modèle national de copie CMEN devra être impérativement utilisé pour les épreuves de « mathématiques » et de « culture générale et expression » par toutes les académies. Pour ces deux épreuves qui font l'objet de corrections

dématérialisées, il conviendra d'éditer des listes d'émargement avec codes-barres, via ORGANET.

CALCULATRICES : Le matériel autorisé est défini dans la circulaire n° 2015-178 du 1/10/2015.

LIVRETS SCOLAIRES : Ils devront être conformes au modèle ci-joint (**annexe 3**)

SURVEILLANCE DES ÉPREUVES ÉCRITES ET INTERROGATIONS ORALES :

Elles ne sont en aucun cas assurées par les enseignants des classes d'origine des élèves. Ces derniers doivent toutefois être disponibles pendant le déroulement d'épreuves dont ils ont assuré la préparation.

COMMISSIONS DE CORRECTIONS ET D'INTERROGATIONS, JURYS :

Les groupements inter-académiques sont organisés selon le tableau figurant en Annexe 2. Chaque académie pilote constitue les commissions et le jury inter-académique. Elle adresse les convocations et prend en charge les frais de déplacements correspondants. A cet effet, les académies rattachées adressent la liste des enseignants et des professionnels à l'académie pilote.

II. Organisation spécifique de l'Épreuve 5 : Épreuve Professionnelle de Synthèse

Les trois sous-épreuves qui la composent se déroulent dans chaque centre de formation, public ou privé. Pour chacune d'elles, vous voudrez bien vous conformer aux dispositions suivantes :

◆ (U 51) - **Sous-épreuve : Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise (ci-joint dossier de validation du projet technique, fiche d'évaluation et grille récapitulative des thèmes proposés).**

Annexe 4

- Le jury de cette sous-épreuve est composé :
 - d'un professeur de Mécanique ou de Génie Mécanique ;
 - d'un professeur de Génie Électrique ;
 - si possible, d'un représentant de la profession.

- Déroulement de la sous-épreuve :
 - préparation matérielle en salle (durée 15 minutes) ;
 - présentation et soutenance du dossier (durée 40 minutes) ;
 - entretien avec la commission d'interrogation (durée 20 minutes).

- Dépôt des dossiers par tous les candidats :
quinze jours avant la date de début de la sous-épreuve.

- Lecture des dossiers par les examinateurs :
dans la quinzaine qui précède l'interrogation.

- Retrait des dossiers par les candidats individuels :
un mois avant la date de début de la sous-épreuve.

◆ (U 52) - **Sous-épreuve : Présentation du rapport de stage (ou d'activités professionnelles) (ci-joint fiche d'évaluation et modèle de certificat de stage)**

Annexe 5

- Le jury de cette sous-épreuve est composé :
 - d'un professeur d'économie-gestion ou de bureautique ;

- d'un professeur de sciences et techniques industrielles ;
- si possible, d'un représentant de la profession.

➤ Déroulement de la sous-épreuve :

- préparation matérielle en salle (durée 15 minutes) ;
- présentation et soutenance du rapport (durée 30 minutes) ;
- entretien avec la commission d'interrogation (durée 20 minutes).

➤ Dépôt des rapports de stage (ou d'activités professionnelles) dans le centre d'examen :

le dernier jour ouvrable du mois de janvier de l'année de la session d'examen.

➤ Lecture des rapports par les examinateurs :

dans la quinzaine qui précède la soutenance.

◆ (U 53) - **Sous-épreuve : Mesure et/ou contrôle à caractère industriel (ci-joint dossier de validation, fiche d'évaluation et grille récapitulative des sujets proposés)**

Annexe 6

➤ Le jury de cette sous-épreuve est composé :

- d'un professeur de Mécanique ou de Génie Mécanique ;
- d'un professeur de Génie Électrique ;
- si possible, d'un représentant de la profession.

➤ Déroulement de la sous-épreuve :

- lecture du sujet (durée 10 minutes) ;
- mise en oeuvre (durée 90 minutes) ;
- compte rendu oral (durée 10 minutes).

➤ Proposition d'organisation par journée d'interrogation

	Lecture du sujet	Mise en oeuvre	Compte rendu oral	Sujet
Candidat A	8h	8h10	09h40 - 09h50	S1
Candidat B	9h	9h10	10h40 - 10h50	S2
Candidat C	10h	10h10	11h40 - 11h50	S1
Candidat D	11h	11h10	12h40 - 12h50	S2
Candidat E	14h	14h10	15h40 - 15h50	S3
Candidat F	15h	15h10	16h40 - 16h50	S4
Candidat G	16h	16h10	17h40 - 17h50	S3
Candidat H	17h	17h10	18h40 - 18h50	S4

L'ordre de passage des candidats résulte du tirage au sort. Ce dernier sera effectué avant le début de la première journée d'interrogation selon des dispositions respectant les règles de confidentialité.

L'organisation proposée prévoit le **passage de huit candidats par journée pleine d'interrogation**, ainsi que l'utilisation de quatre sujets différents.

Les **candidats individuels** doivent être inclus dans l'organisation ci-dessus. Un mois avant le début de cette sous-épreuve, ils auront la possibilité de se rendre dans le centre d'examen auquel ils sont rattachés pour découvrir l'environnement matériel du laboratoire réservé à ces travaux pratiques de "Mesure et/ou contrôle à caractère industriel". Il s'agit d'une simple visite et non d'une formation. Il appartiendra au service des examens de chaque rectorat d'avertir les chefs de centres d'examen afin qu'ils prennent contact avec les candidats concernés.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de ce document et de ses annexes auprès des établissements de formation.

Important : J'attire particulièrement votre attention sur les directives de l'arrêté du 22 Juillet 2008 paru au J.O. du 8 Août 2008, notamment de la non-conformité des dossiers qui entraîne la non-validité de l'épreuve E5 par la mention NV (Non Valide).

Le dossier support de l'épreuve est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen ; Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Pour la rectrice et par délégation

Le directeur des examens et concours

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lornage', with a stylized flourish extending to the left.

Laurent Lornage

PJ : 6 annexes

Annexe 1 : calendrier des épreuves

Annexe 2 : regroupements académiques

Annexe 3 : modèle du livret scolaire

Annexe 4 : dossier de validation du projet technique / fiche d'évaluation / grille récapitulative des thèmes proposés - Epreuve U51

Annexe 5 : fiche d'évaluation / modèle de certificat de stage - Epreuve U52

Annexe 6 : dossier de validation / fiche d'évaluation / grille récapitulative des sujets proposés - Epreuve U53

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR
SESSION 2018**

CALENDRIER – HORAIRES DES ÉPREUVES POUR LES ACADEMIES DE MÉTROPOLE

Épreuves	Nature	Dates	Horaires	Autorisation de sortie de salle
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	ECRIT 4h	MARDI 15 MAI 2018	de 14h à 18h	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la 2^{ème} heure de composition</u>)
E2 – LANGUE VIVANTE 1 U2	ORAL 45 min (1)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes. Cette épreuve concerne uniquement les établissements non habilités au CCF, les candidats individuels et les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		
E3 – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES	ECRIT	LUNDI 14 MAI 2018	14h à 16h 10h à 12h	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la 2^{ème} heure de composition</u>)
U31 – MATHÉMATIQUES (Groupe B)	2h			
U32 – SCIENCES PHYSIQUES	2h			
E4 – ETUDE D'UN SYSTÈME PLURITECHNOLOGIQUE	ECRIT	MERCREDI 16 MAI 2018	10h à 13h 14h30 à 17h30	2 h 30 de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la 2^{ème} heure de composition</u>)
U41 – Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique	3h			
U42 – Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique	3h			
E5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE	ORAL	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		
U51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise	1h (3)			
U52 – Présentation du rapport de stage	50 min. (3)			
U53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel	PRATIQUE 1h50			
EF1 – LANGUE VIVANTE 2 UF1	ORAL 20 min (2)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		

(1) - 1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 min sans préparation ; 2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 min assorties d'un temps de préparation de 30 min

(2) - précédée d'un temps égal de préparation

(3) - précédée d'une préparation matérielle en salle de 15 minutes

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR
SESSION 2018**

CALENDRIER - HORAIRES DES EPREUVES POUR LES ACADEMIES DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE GUYANE

Épreuves	Nature	Dates	Horaires	Autorisation de sortie de salle
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	ECRIT 4h	MARDI 15 MAI 2018	de 10h à 14h	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la 2^{ème} heure de composition</u>)
E2 – LANGUE VIVANTE 1 U2	ORAL 45 min (1)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes. Cette épreuve concerne uniquement les établissements non habilités au CCF, les candidats individuels et les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		
E3 – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES	ECRIT	LUNDI 14 MAI 2018		2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la 2^{ème} heure de composition</u>)
U31 – MATHÉMATIQUES (Groupe B)	2h		10h à 12h	
U32 – SCIENCES PHYSIQUES	2h		6h à 8h	
E4 – ETUDE D'UN SYSTÈME PLURITECHNOLOGIQUE	ECRIT	MERCREDI 16 MAI 2018		2 h 30 de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la 2^{ème} heure de composition</u>)
U41 – Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique	3h		6h30 à 9h30	
U42 – Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique	3h		11h à 14h	
E5 – EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE	ORAL	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		
U51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise	1h (3)			
U52 – Présentation du rapport de stage	50 min. (3)			
U53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel	PRATIQUE 1h50			
EF1 – LANGUE VIVANTE 2 UF1	ORAL 20 min (2)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		

(1) - 1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 min sans préparation ; 2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 min assorties d'un temps de préparation de 30 min

(2) - précédée d'un temps égal de préparation

(3) - précédée d'une préparation matérielle en salle de 15 minutes

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR
SESSION 2018**

CALENDRIER - HORAIRES DES EPREUVES POUR LA RÉUNION

Épreuves	Nature	Dates	Horaires	Autorisation de sortie de salle
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	ECRIT 4h	MARDI 15 MAI 2018	de 16h à 20h	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la 2^{ème} heure de composition</u>)
E2 – LANGUE VIVANTE 1 U2	ORAL 45 min (1)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes. Cette épreuve concerne uniquement les établissements non habilités au CCF, les candidats individuels et les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		
E3 – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES	ECRIT	LUNDI 14 MAI 2018	16h à 18h 12h à 14h	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la 2^{ème} heure de composition</u>)
U31 – MATHÉMATIQUES (Groupe B)	2h			
U32 – SCIENCES PHYSIQUES	2h			
E4 – ETUDE D'UN SYSTÈME PLURITECHNOLOGIQUE	ECRIT	MERCREDI 16 MAI 2018	12h à 15h 16h30 à 19h30	2 h 30 de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée <u>avant la fin de la 2^{ème} heure de composition</u>)
U41 – Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique	3h			
U42 – Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique	3h			
E5 – EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE	ORAL	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		
U51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise	1h (3)			
U52 – Présentation du rapport de stage	50 min. (3)			
U53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel	PRATIQUE 1h50			
EF1 – LANGUE VIVANTE 2 UF1	ORAL 20 min (2)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		

(1) - 1^{ère} partie : Compréhension de l'oral : 30 min sans préparation ; 2^{ème} partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 min assorties d'un temps de préparation de 30 min

(2) - précédée d'un temps égal de préparation

(3) - précédée d'une préparation matérielle en salle de 15 minutes

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR**

ORGANISATION INTERACADÉMIQUE SESSION 2018

Académie pilote ou autonome	Académie(s) pilotée(s)	Candidats individuels
BORDEAUX	CLERMONT-FERRAND LIMOGES POITIERS TOULOUSE	
CAEN	MARTINIQUE ROUEN	GUADELOUPE
CORSE	AIX-MARSEILLE MONTPELLIER NICE	
LILLE	AMIENS	GUYANE
LYON	DIJON GRENOBLE	
RENNES	NANTES ORLÉANS-TOURS	
S.I.E.C.	RÉUNION	MAYOTTE
STRASBOURG	BESANCON NANCY-METZ REIMS	

EXAMEN : B.T.S.					<i>Année de l'examen</i>	<i>NOM (lettres capitales)</i>					<i>PRÉNOM</i>	<i>ÉTABLISSEMENT (cachet)</i>	
<i>SPÉCIALITÉ :</i> ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR						<i>DATE DE NAISSANCE</i>	<i>N° I.N.S.E.E.</i>					<i>Langue vivante étrangère</i>	
<i>CLASSE DE (1)</i>					<i>MATIÈRES ENSEIGNÉES</i>	<i>CLASSE DE (2)</i>					<i>APPRÉCIATIONS</i>		
<i>1^{er} TRIM. ou SEM.</i>	<i>2^{ème} TRIM. ou SEM.</i>	<i>3^{ème} TRIM</i>	<i>Moyenne de l'étudiant</i>	<i>Moyenne de la classe</i>		<i>1^{er} TRIM. ou SEM.</i>	<i>2^{ème} TRIM. ou SEM.</i>	<i>3^{ème} TRIM</i>	<i>Moyenne de l'étudiant</i>	<i>Moyenne de la classe</i>			
					CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION								
					LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE								
					MATHÉMATIQUES								
					PHYSIQUE ET PHYSIQUE APPLIQUÉE								
					BUR. ET OUTILS DE COMMUNICATION								
					ÉCONOMIE ET GESTION								
					CONSTRUCTION MÉCANIQUE								
					CONSTRUCTION ÉLECTR.								
					AUTOMATISMES, INFO. IND.								
					ÉTUDE DES SYST. TECHN.								
					ORGANISATION INDUS.								
					LANGUE VIVANTE FACULTATIVE								

(1) Année antérieure à celle de l'examen

(2) Année de l'examen

(3) Très favorable ou Favorable ou Doit faire ses preuves

AVIS (3) DU CONSEIL DE CLASSE OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

COTATION DE LA CLASSE				
Répartition en % (en points entiers)	AVIS			Effectif de la classe
	Très favorable	Favorable	Doit faire ses preuves	

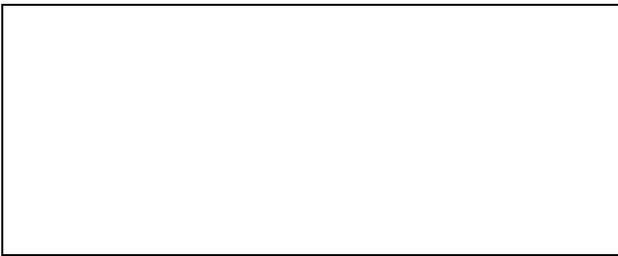
RÉSULTATS DE LA SECTION LES 5 DERNIÈRES ANNÉES			
Années	Présentés	Reçus	%

<i>Date et signature du candidat,</i> <i>remarques éventuelles</i>

	CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE	MATHÉMATIQUES	PHYS. ET PHYS. APPLIQUÉE	BUR. ET OUTILS DE COMM.	ÉCO ET GESTION DE L'ENTR.	CONSTRUCTION MÉCANIQUE	CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE	AUTOMATISMES, INFO. INDUS	ÉTUDE DES SYSTÈMES TECHNIQUES	ORGANISATION INDUSTRIELLE	LANGUE VIVANTE FACULTATIVE
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
+10												
+8												
+6												
+4												
+2												
Moyenne de la classe												
-2												
-4												
-6												
-8												
-10												

**Date et visa
du Président de
jury**

Profil du candidat en rouge représentant l'écart par rapport à la moyenne de la classe des notes de la deuxième année.



Brevet de Technicien Supérieur
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

Cachet ou nom du centre d'examen

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.51 – Réalisation d'une activité professionnelle
en relation avec une entreprise

Sous-épreuve orale – Durée : 1h – Coefficient : 5

FICHE D'ÉVALUATION

Candidat n° : NOM, Prénom :

Titre du dossier présenté :

Domaines d'évaluation						Sur	Note
Présentation orale :	--	-	/	+	++	20 pts	
Qualité de la communication orale							
Pertinence des outils de communication orale adoptés							
Dossier technique :	--	-	/	+	++	20 pts	
Qualité du dossier, des documents graphiques et des matériels présentés et propres au candidat							
Rigueur et pertinence de la démarche suivie dans la présentation du dossier							
Savoir-faire et connaissances associées liés aux compétences définies :	--	-	/	+	++	60 pts	
Maîtrise et qualité des développements technico-économiques justifiant les solutions présentées							
Pertinence de l'argumentation développée en réponse aux questions posées							
Qualité des relations établies avec les milieux professionnels (adéquation avec les attentes du référentiel)							

Commentaires et appréciation générale :

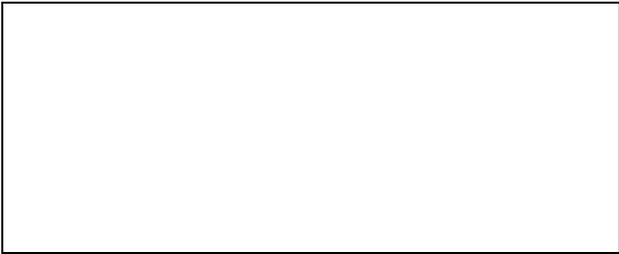
Total : / 100 points

**Note arrêtée par la
commission d'évaluation**

Note : / 20 points
(en points entiers ou en demi-points)

Examineurs :

NOM	Prénom	Qualité	Établissement	Émargement



Cachet ou nom du centre de formation

Annexe 4 Académie de

Brevet de Technicien Supérieur ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise

Sous-épreuve orale – Durée : 1h – Coefficient : 5

DOSSIER DE VALIDATION DU PROJET TECHNIQUE

Dénomination du support :

Nature du projet :

<p>1 – Une unité de production d'entreprise en phase d'amélioration de performances :</p> <p><input type="checkbox"/> A – en terme d'organisation ou de gestion de production</p> <p><input type="checkbox"/> B – dans le domaine du suivi de production</p> <p><input type="checkbox"/> C – en terme de qualité des biens ou services produits</p> <p>2 – Une machine de production d'entreprise en situation d'amélioration du point de vue :</p> <p><input type="checkbox"/> A – de l'ergonomie</p> <p><input type="checkbox"/> B – de la sécurité</p> <p><input type="checkbox"/> C – de la maintenabilité</p>	<p>3 – Un projet d'entreprise :</p> <p><input type="checkbox"/> A – contrôle / assurance qualité</p> <p><input type="checkbox"/> B – opérationnalisation d'un plan qualité</p> <p><input type="checkbox"/> C – implantation de moyens techniques</p> <p><input type="checkbox"/> D – installation d'une politique de maintenance</p> <p><input type="checkbox"/> E – politique de mise en conformité électrique</p>
--	--

L'équipe chargée de conduire ce projet est composée des étudiants suivants :

• Étudiant A : M.
• Étudiant B : M.
• Étudiant C : M.
• Étudiant D : M.

Avis de la commission de validation :

Accepté

Refusé

Motif du refus :

Nom du président de la commission	Date	Signature
-----------------------------------	------	-----------

DESCRIPTIF DU PROJET

Entreprise :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone : Télécopie :

Nom du responsable du projet au sein de l'entreprise :

Fonction : Téléphone :

Problématique technique :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

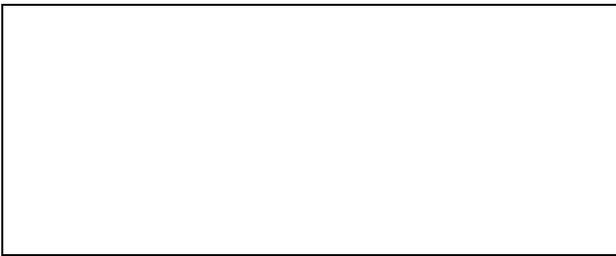
.....

Cahier des charges : *(à joindre en annexe)*

Suffisant

Insuffisant

(Tableau à prolonger si nécessaire)



Brevet de Technicien Supérieur ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

Cachet ou nom du centre d'examen

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.52 – Présentation du rapport de stage

Sous-épreuve orale – Durée : 50 minutes – Coefficient : 3

FICHE D'ÉVALUATION

Candidat n° : NOM, Prénom :

Entreprise :

Table with evaluation domains: Connaissance professionnelle et humaine de l'entreprise (30 pts), Construction et rédaction du rapport (15 pts), Communication et expression lors de l'exposé oral (15 pts). Includes columns for Sur and Note.

Commentaires et appréciation générale :

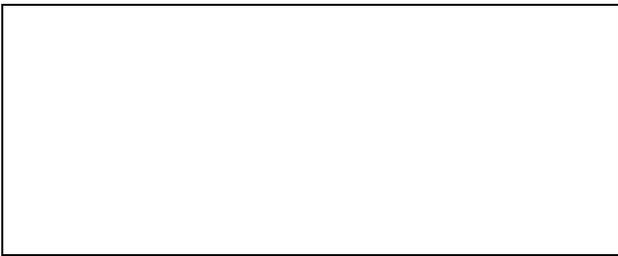
Total : / 60 points

Horizontal lines for writing comments and appreciation.

Note arrêtée par la commission d'évaluation. Note : / 20 points (en points entiers ou en demi-points)

Examineurs :

Table with columns: NOM, Prénom, Qualité, Établissement, Émargement.



Annexe 5 Académie de

Brevet de Technicien Supérieur ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

Cachet ou nom du centre de formation

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.52 - Stage en milieu professionnel

Durée : 6 à 8 semaines consécutives

CERTIFICAT DE STAGE

(à faire figurer dans le rapport de stage)

Nom et prénom de l'étudiant :

Raison sociale de l'entreprise :

Nom du responsable de l'entreprise :

Service d'accueil du stagiaire :

Nom du tuteur : Fonction :

N° de tél. : N° de télécopie :

Date de début du stage : Date de fin de stage :

Nbre de 1/2 journée(s) d'absence excusée : non excusée :

Activités conduites par l'étudiant pendant le stage : *(remplir au dos le tableau récapitulatif)*

Appréciation générale du tuteur sur le stagiaire :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à : le :

Signature du tuteur :



Cachet de l'entreprise

Brevet de Technicien Supérieur
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

*Cachet ou nom du centre de formation***E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE****U.53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel**

Sous-épreuve pratique – Durée : 1h 50 – Coefficient : 2

DOSSIER DE VALIDATION DU SUJET N° :

Dénomination :

.....

.....

Nature du problème technique :

- 1 – Contrôle de conformité de performances par mesurage des caractéristiques mécaniques (en entrée, en sortie, internes) d'un système industriel
- 2 – Contrôle de conformité de performances par mesurage des caractéristiques électriques (en entrée, en sortie, internes) d'un système industriel
- 3 – Mesurage en vue d'opérations de montage pour assemblage de sous-systèmes (composants exclus)
- 4 – Mesurage associé à une surveillance de la qualité - produit
- 5 – Mesurage lié à des exigences normatives de sécurité sur un système
- 6 – Autres (à préciser) :

.....

.....

Avis de la commission de validation :

Accepté Refusé

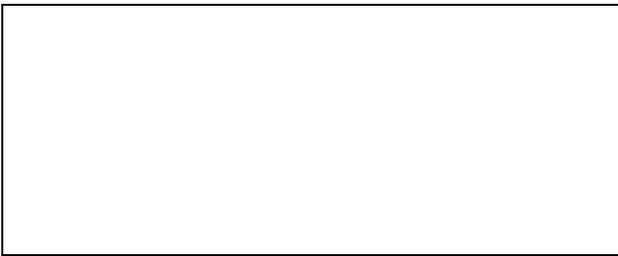
Motif du refus :

Nom du président de la commission :

Date : Signature :

Conditions de réalisation :

Matériels ou documents	Précisions sur la nature des matériels ou documents mis à la disposition du candidat	Remarques de la commission <i>(sur la recevabilité, les modifications souhaitées, ...)</i>
Support : <input type="checkbox"/> système <input type="checkbox"/> sous-système <input type="checkbox"/> constituant	<i>(Le support doit avoir été utilisé pendant la formation)</i>
Problème technique à résoudre :
Appareils : <input type="checkbox"/> de mesures <input type="checkbox"/> de contrôles <input type="checkbox"/> d'essais <input type="checkbox"/> autres	<i>(Appareils identiques à ceux utilisés pendant la formation)</i>
Procédure : <input type="checkbox"/> normes <input type="checkbox"/> protocoles <input type="checkbox"/> conçue par le candidat
Fiche de résultats : <input type="checkbox"/> avec <input type="checkbox"/> sans traitement informatique	<i>(Si traitement info. aucune compétence spécifique exigée)</i>
Pour l'exposé oral : <input type="checkbox"/> tableau <input type="checkbox"/> audiovisuel <input type="checkbox"/> informatique <input type="checkbox"/> autre



Brevet de Technicien Supérieur
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

Cachet ou nom du centre d'examen

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel

Sous-épreuve pratique – Durée : 1 h 50 – Coefficient : 2

FICHE D'ÉVALUATION

Candidat n° : NOM, Prénom :

Sujet n° : Dénomination :

Domaines d'évaluation						Sur	Note
Analyse :						10 pts	
Compréhension du problème posé :	Exactitude de l'identification des données Exactitude de la compréhension des données						
Adéquation de la méthode utilisée :	Exactitude de la définition de la méthode Pertinence de la méthode adoptée						
Manipulation :						20 pts	
Mise en œuvre des équipements de mesures :	Respect des règles d'implantation ergonomique Qualité de la connectique Conformité de l'alimentation en énergie Exactitude de la configuration de l'appareillage						
Réalisation des mesures :	Qualité de la conduite de l'expérimentation Qualité de la mise en forme des relevés						
Exposé :						10 pts	
Compte-rendu oral (méthodes et résultats) :	Qualité de la fiche présentée Qualité du message oral (intelligible) Qualité de la synthèse (idées fortes dégagées) Pertinence des outils de communication utilisés						
Analyse critique des résultats et de la méthode utilisée :	Validité des conclusions au regard de l'expérimentation						

Commentaires et appréciation générale :

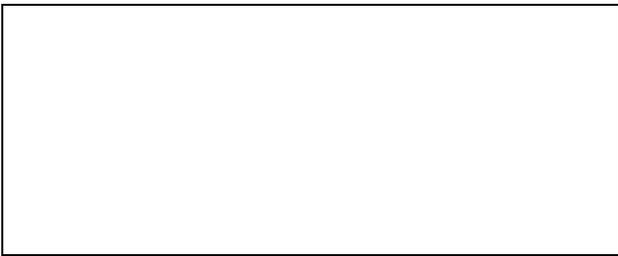
Total : / 40 points

**Note arrêtée par la
commission d'évaluation**

Note : / 20 points
(en points entiers ou en demi-points)

Examineurs :

NOM	Prénom	Qualité	Établissement	Émargement



Brevet de Technicien Supérieur
ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

Session :

Cachet ou nom du centre de formation

E.5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

U.53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel

Sous-épreuve pratique - Durée : 1 h 50 - Coefficient : 2

GRILLE RÉCAPITULATIVE DES SUJETS PROPOSÉS

(Copie transmise par le président de la commission à l'I.G.E.N. responsable national du BTS ATI)

N°	Dénomination	Code nature	Support	Décision (Validé ou non)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

NOM, Prénom du président de la commission :

Professeurs représentant l'équipe pédagogique du centre de formation à la commission :

NOM, Prénom :				
Qualité :				
Signature :				